

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} AVRIL 2025 A 19H30
Sous la présidence de Michel BUTSCHA**

	<u>Présent.e.s :</u>
Nombre de conseiller.ère.s élu.e.s :	BUTSCHA Michel, NAAS Laurent, WIEDEMANN Patricia, HUCK Cindy, GUTMANN Séverine, KOEBEL Florence, KUHN Matthieu, LEONHART Jean-Pierre, SCHMITT Anne, SCHMITT Roland,
14	TOUSCH Jean-Jacques, WEIBEL Rémy.
Nombre de conseiller.ère.s en fonction :	
14	
Procurations :	<u>Absent.e.s excusé.e.s :</u> HEBERT WEIBEL Laetitia (procuration : WIEDEMANN Patricia), ZIMMERER Philippe (procuration : TOUSCH Jean-Jacques).
2	
Absent.e.s :	
2	

Secrétaire de séance : GUTMANN Séverine.

Quorum : 8 conseiller.ère.s municipaux

Modalités de vote : scrutin ordinaire

- 1) **Fonctionnement des assemblées : désignation du secrétaire de séance**
- 2) **Fonctionnement des assemblées : approbation de la séance du 25 février 2025**
- 3) **Finances : approbation du compte financier unique 2024 et affectation du résultat**
- 4) **Finances : approbation du budget principal 2025**
- 5) **Finances : vote des taux d'imposition**
- 6) **Finances : approbation du compte financier unique 2024 de la régie électrique et affectation du résultat**
- 7) **Finances : approbation du compte financier unique 2024 de la régie camping et affectation du résultat**
- 8) **Finances : approbation des budgets annexes 2025**
- 9) **Finances : subventions aux associations locales**
- 10) **Ressources humaines : choix des candidats pour les emplois saisonniers**
- 11) **Ressources humaines : autorisations spéciales d'absence**
- 12) **Divers et communiqués**

1) Fonctionnement des assemblées : désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal décide de désigner Séverine GUTMANN, secrétaire de séance.

2) Fonctionnement des assemblées : approbation de la séance du 25 février 2025

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du 25 février 2025.

3) Finances : approbation du compte financier unique 2024 et affectation du résultat

Le maire présente aux conseillers municipaux le compte financier unique de l'exercice 2024. Le compte financier unique est le compte de résultat de l'année écoulée, il recense l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées. C'est la fusion du compte administratif et du compte de gestion. Pour simplifier la gestion comptable, les deux documents ont été rassemblés en un seul document.

Le compte financier unique de l'année 2024 se présente comme suit :

- **Section de fonctionnement**

Recettes réalisées	1 043 962,34€
Dépenses réalisées	827 345,68 €
Résultat (Excédent de fonctionnement)	+ 216 616,66 €

- **Section d'investissement**

Recettes réalisées	1 188 799,34 €
Dépenses réalisées	1 246 723,37 €
Résultat (déficit d'investissement)	- 57 924,03 €

Le compte financier unique est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal, le maire s'étant retiré au moment du vote.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du compte financier unique 2024 et constaté un excédent de fonctionnement et un excédent d'investissement, décide, à l'unanimité, d'affecter ce résultat au budget primitif comme suit :

L'excédent de fonctionnement d'un montant de **216 616,66 €** est affecté en recettes d'investissement au compte 1068 au titre de l'excédent de fonctionnement capitalisé (c1068).

Le déficit d'investissement d'un montant de **57 924,03 €** est affecté en dépenses d'investissement au compte 001 au titre du déficit d'investissement reporté (c001).

4) Finances : approbation du budget principal 2025

Le maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2025. Ce budget, présenté en équilibre en section de fonctionnement comme en section d'investissement, est détaillé comme suit :

- **Dépenses de fonctionnement**

Chapitre	Type de dépenses	Total
11	Charges à caractère général	253 000,00
12	Charges de personnel	346 600,00
65	Autres charges de gestion courante	86 000,00
14	FNGIR et FPIC	158 000,00
66	Charges financières	22 500,00
67	Charges exceptionnelles	1 961,57
23	Virement à la section d'investissement	101 938,43
Total des dépenses de fonctionnements		970 000,00

- **Recettes de fonctionnement**

Chapitre	Type de recettes	Total
13	Atténuation de charges	2 000,00
70	Revenus du domaine	61 000,00
73	Impôts et taxes	504 000,00
74	Dotations et participations	360 000,00
75	Autres produits de gestion courante	43 000,00
Total des recettes de fonctionnement		970 000,00

- **Dépenses d'investissement**

Chapitre	Type de dépenses	Total
1	Déficit reporté	57 924,03
16	Emprunts et dettes	351 000,00
20	Immobilisations incorporelles	70 000,00
21	Immobilisations corporelles	434 000,00
27	Créances sur collectivités publiques	45 000,00
Total des dépenses d'investissement		900 000,00

La liste des investissements pour 2025 est détaillée dans le tableau ci-dessous, ces dépenses sont composées des restes à réaliser 2024 et des dépenses nouvellement inscrites en 2025 :

Nature de l'investissement	Montant en € TTC
Restes à réaliser 2024	
Etude de faisabilité FAHRRHEIN Schoenau-Weisweil	70 000,00
Vestiaires de foot	320 000,00
Portes et fenêtres atelier communal et commerce	10 000,00
Total des restes à réaliser 2024	400 000,00
Travaux électriques à l'église	30 000,00
Aménagement espaces verts panneau sur le Rhin	30 000,00
Rénovation de l'appartement au-dessus du commerce (étude et désamiantage)	10 000,00
Porte et chauffage presbytère	10 000,00
Panneaux circuits touristiques	3 000,00
Mobilier bibliothèque	17 000,00
Achat d'un tracteur	4 000,00
Total des investissements 2025	104 000,00
Total	504 000,00

- **Recettes d'investissement**

Chapitre	Type de recettes	Total
1	Excédent d'investissement reporté	216 616,66
10	Dotations, fonds et réserves	50 630,91
13	Subventions d'investissement	475 814,00
16	Emprunts et cautions	10 000,00
21	Virement de la section de fonctionnement	101 938,43
27	Créances sur des collectivités publiques	45 000,00
Total des recettes d'investissement		900 000,00

Dans le cadre de ce budget, le conseil municipal valide le versement d'une avance remboursable d'un montant de 45 000 € à la régie électrique afin de prendre en charge le paiement de l'installation photovoltaïque. Cette avance sera remboursée par la régie dès le versement de la subvention d'un montant de 45 000 €, accordée par la communauté de communes dans le cadre du fonds de concours.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2025.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité des membres présents, la fongibilité des crédits entre chapitres, à hauteur de 7,5%.

5) Finances : vote des taux d'imposition

Le Maire propose une augmentation des taux d'imposition d'1% afin de sécuriser les rentrées fiscales et d'éviter un décrochage des taux par rapport à la moyenne départementale et nationale.

A l'issue d'un vote, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, valide l'augmentation des taux d'imposition d'1% pour l'année 2025.

Les taux votés sont les suivants :

Impôt	Taux communaux 2024	Taux communaux 2025 (+1%)
Taxe foncière bâtie (TFB)	22,59	22,82
Taxe foncière non bâties (TFNB)	36,49	36,86
Taxe d'habitation (TH)	14,65	14,80
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	19,52	19,72

6) Finances : approbation du compte financier unique 2024 de la régie électrique et affectation du résultat

Le Maire présente au conseil municipal, réuni en conseil d'exploitation, le compte financier unique de la régie électrique, qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement	
Dépenses	40 443,77
Recettes	34 717,23
Résultat global 2024	- 5 726,54

Section d'investissement	
Total des dépenses	73 789,36
Total des recettes	125 602,11
Résultat	51 812,75

Le compte financier unique 2024 de la régie électrique est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal, réuni en conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière.

Le résultat de la section de fonctionnement, d'un montant de – 5726,54 €, est affecté à la section de fonctionnement au titre du déficit de fonctionnement reporté (002).

Le résultat de la section d'investissement, d'un montant de 51 812,75 € est affecté en recettes d'investissement au titre de l'excédent d'investissement reporté (001).

7) **Finances : approbation du compte financier unique 2024 de la régie camping et affectation du résultat**

Le Maire présente au conseil municipal, réuni en conseil d'exploitation, le compte financier unique de la régie camping, qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement	
Dépenses	40 640,99
Recettes	71 958,34
Résultat global 2024	31 317,35

Section d'investissement	
Total des dépenses	103 648,42
Total des recettes	210 000,00
Résultat	106 351,58

Le compte financier unique 2024 de la régie camping est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal, réuni en conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière.

Le résultat de la section de fonctionnement, d'un montant de 31 317,35 €, est affecté à la section de fonctionnement au titre de l'excédent de fonctionnement reporté (002).

Le résultat de la section d'investissement, d'un montant de 106 351,58 € est affecté en recettes d'investissement au titre de l'excédent d'investissement reporté (001).

8) **Finances : approbation des budgets annexes 2025**

Le Maire présente au conseil municipal, les deux budgets annexes primitifs : la régie électrique et la régie camping.

- **Régie électrique**

- **Dépense de fonctionnement**

Article	Type de dépenses	Total
2	Déficit de fonctionnement reporté	5726,54
11	Fournitures d'électricité	400,00
11	Maintenance (contrat annuel)	4233,52
66	Intérêts dette	7 000,00
67	Dépenses imprévues	426,00
68	Dotation aux amortissements	15 213,94
Total		33 000,00

Les dépenses de fonctionnement sont composées des dépenses courantes (électricité et

maintenance), des intérêts de la dette liés aux prêts souscrits pour la centrale hydroélectrique et pour la centrale photovoltaïque.

Le budget de fonctionnement est aussi composé des dotations aux amortissements annuelles permettant d'amortir le bien pendant la durée d'exploitation (estimée à 30 ans).

➤ **Recettes de fonctionnement**

Chapitre	Type de recettes	Total
70	Produits de vente d'électricité	4 000,00
70	Remboursements de frais	21 000,00
74	Subventions d'exploitation	3 838,43
777	Amortissement subvention investissement	4 161,57
Total des recettes		33 000,00

Les recettes de fonctionnement se composent des produits de la vente d'électricité par la centrale hydroélectrique et la centrale photovoltaïque, de la vente d'électricité aux sites communaux (bâtiments et camping) dans le cadre de l'autoconsommation collective (remboursement de frais) et des subventions amortis.

➤ **Dépenses d'investissement**

Dépenses d'investissement		
Chapitre	Type de dépenses	Total
16	Emprunt (remboursement du capital)	11 100,00
16	Remboursements avance	45 000,00
13	Contrepartie amortissement subvention	681,93
13	Contrepartie amortissement subvention	196,43
13	Contrepartie amortissement subvention	3 283,21
21	Installation complexe (centrale photovoltaïque)	90 000,00
Total		150 261,57

Les dépenses d'investissement se composent des remboursements de l'emprunt, du remboursement de l'avance versée par le budget principal et des contreparties aux amortissements. La régie électrique porte également l'investissement lié à la centrale photovoltaïque d'un montant total de 145 000 €.

➤ **Recettes d'investissement**

Chapitre	Type de recettes	Montant
2	Excédent d'investissement reporté	51 812,75
13	Subvention CCRM	45 000,00
16	Avance remboursable	45 000,00

28	Compensation dotations aux amortissements	14 409,08
28	Compensation dotations aux amortissements	804,86
Total		157 026,69

Les recettes d'investissement sont composées de l'excédent d'investissement reporté, de la subvention versée par la CCRM pour l'installation photovoltaïque, de l'avance remboursable versée par le budget principal pour permettre le paiement de l'installation et des compensations des dotations aux amortissements.

Le conseil municipal, réuni en conseil d'exploitation approuve, à l'unanimité le budget primitif 2025 de la régie électrique.

Le conseil d'exploitation, approuve, à l'unanimité des membres présents, la fongibilité des crédits entre chapitres, à hauteur de 7,5%.

- **Régie camping**

- **Fonctionnement**

Article	Type de dépenses	Total
60	Achat de fournitures	11 500,00
61	Achat de services	43 000,00
62	Achat d'autres services	53 900,00
63	Impôts	4 500,00
65	Charges de gestion courante	1 000,00
023	Virement à la section d'investissement	11 100,00
Total		125 000,00

Chapitre	Type de recettes	Total
70	Vente de produits et services	93 146,65
753	Reversement taxe de séjour	536,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	31 317,35
Total des recettes		125 000,00

Le budget du camping est composé en dépenses des charges courantes liées à l'exploitation du camping (électricité, eau, déchets ménagers, etc) et à l'entretien des bâtiments et des terrains.

Les recettes de fonctionnement sont composées des locations d'emplacement et des recettes liées à l'exploitation de l'aire de camping-car.

- **Dépenses d'investissement**

Dépenses d'investissement		
Chapitre	Type de dépenses	Total
20	Concessions et brevets (site internet)	8 000,00

21	Immobilisations corporelles	592 000,00
Total		600 000,00

Les dépenses d'investissement se composent des frais de réalisation d'un site internet et des immobilisations corporelles comme l'aménagement de l'aire de camping-car, la réfection des réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité et l'achat de mobilier.

➤ **Recettes d'investissement**

Chapitre	Type de recettes	Montant
2	Excédent d'investissement reporté	106 351,58
13	Subvention Collectivité européenne d'Alsace	62 548,42
16	Emprunt	420 000,00
Total		600 000,00

Les recettes d'investissement sont composées de l'excédent d'investissement reporté, de la subvention versée par la CeA pour l'aménagement de l'aire de camping-car et d'un emprunt.

Le conseil municipal, réuni en conseil d'exploitation, après avoir pris connaissance des chiffres présentés, approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2025.

Le conseil d'exploitation, approuve, à l'unanimité des membres présents, la fongibilité des crédits entre chapitres, à hauteur de 7,5%.

9) Finances : subventions aux associations locales

Le Maire présente les propositions de subventions accordées aux associations locales :

Associations	2025
ARBO ET SENS	400
AS SCHOENAU	1100
POMPIERS	1300
APPMA	400
AGF CHAPI CHAPO	400
CHORALE	850
COOPERATIVE SCOLAIRE	1640
MUGUETS DU RHIN	900
MUSIQUE UNION	1300
LES LOUPIOTS DU RIED	400
RHIN STUMBA	300
BIBLIOTHEQUE*	400
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	1000
TOTAL	10390

*La subvention versée à la bibliothèque est une aide à l'achat de livres

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, valide l'attribution de ces subventions.

10) Ressources humaines : choix des candidats pour les emplois saisonniers

La commune a reçu 4 nouvelles candidatures pour les emplois saisonniers 2025 pour l'entretien des espaces verts.

Les candidates et candidats retenus sont les suivants :

Nom	Prénom	Mois
KOEBEL	Nina	Juillet
SIGWALT	Lisa	Juillet
JEHL	Adrien	Août
BUREL	Emeline	Août

Le conseil municipal, valide à l'unanimité des membres présents ce choix.

11) Ressources humaines : autorisations spéciales d'absence

Point ajourné

12) Divers et communiqués

- **Matinée fleurissement**

La matinée fleurissement aura lieu le samedi 10 mai, les conseillers municipaux sont invités à y participer.

- **FAHRRHEIN**

L'étude de faisabilité pour le rétablissement d'un passage sur le Rhin est finalisée.

Les résultats seront présentés lors d'une réunion publique franco-allemande à Weisweil le mardi 6 mai à 19h00.

Tous les habitants sont invités à y participer, un bus sera mis en place pour transporter les habitants qui le souhaitent (sur inscription en mairie).